

Vatican II : introduction à une nouvelle religion

Symposium théologique international

(Paris – 4 et 5 octobre 2002)

Le Concile a quarante ans.

À l'occasion du quarantième anniversaire de l'ouverture de Vatican II (11 octobre 1962), un symposium théologique international a réuni à Paris, sous l'égide et dans les locaux de l'Institut universitaire Saint-Pie X, une soixantaine d'intervenants pour étudier le thème de *la religion de Vatican II*. Les participants étaient répartis en six commissions : 1. la conception de l'homme et de la société (la dignité humaine, la liberté religieuse, etc.) ; 2. la conception de l'Église (la nouvelle ecclésiologie, la collégialité, etc.) ; 3. les relations avec les autres religions (l'œcuménisme et le dialogue interreligieux) ; 4. les sacrements (la liturgie) ; 5. les sources de la foi (la Révélation, l'Écriture et la Tradition) ; 6. l'histoire du Concile. Chaque commission a examiné, sur le thème dont elle était chargée, les textes et la doctrine conciliaires, à la lumière de l'enseignement traditionnel de l'Église. Les actes des diverses interventions de ce symposium devraient être publiés dans les prochains mois.

Voici la synthèse finale de ces deux jours de travail.

Le Sel de la terre.

Déclaration finale

AL'OCCLUSION du quarantième anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II, des catholiques – évêques, prêtres et laïcs – se sont réunis en symposium à l'Institut universitaire Saint-Pie X, les 4 et 5 octobre 2002. Ils ont étudié les textes de ce Concile, qui s'est voulu pastoral et non dogmatique, à la lumière de la Tradition de l'Église. La cohérence interne de la doctrine conciliaire a été mise en évidence. Ils en proposent la synthèse suivante.

Synthèse de la doctrine de Vatican II

1. — *La nouveauté* : Vatican II élabore un nouveau christianisme, à la mesure de « l'âge nouveau que vit aujourd'hui le genre humain » (*GS*, n° 4, § 2), y

compris dans l'ordre spirituel. Il s'agit – aux dires des historiens et des sociologues eux-mêmes – d'une religion différente : malgré la revendication d'une foi inchangée, la religion est profondément transformée par l'« aggiornamento » spirituel qui bouleverse les liens entre les dogmes (*UR*, n° 11, sur la hiérarchie des vérités).

2. — *L'inversion des fins* : La nouvelle relation entre le chrétien et son Dieu se résume dans l'idée du « service de l'homme » (*GS*, n° 3). En effet, il est « la seule créature que Dieu ait créée pour elle-même » (*GS*, n° 24, § 3). Il apparaît – sur le plan temporel – comme « le centre et le sommet de toutes choses » (*GS*, n° 12, § 1). Il devient donc une fin pour l'Église elle-même qui se définit désormais comme « sacrement, c'est-à-dire comme signe et comme moyen » pour l'homme (*LG*, n° 1). Cette idée du service de l'homme invertit ce qui fait le cœur de la religion, car la vocation de l'homme est de se mettre au service de Dieu, de l'Église et de son prochain, dans la charité.

3. — *La conscience est source de la religion* : La vérité religieuse apparaît à la conscience de l'homme (*DH*, n° 1 & 3) par sa lumière propre (*DH*, n° 1). *Dei Verbum*, qui traite des sources de la foi, ne rappelle pas que nous croyons en raison de l'autorité de Dieu qui se révèle, mais présente la foi comme la réponse existentielle de l'homme au « dialogue du salut » (*DV*, n° 5) engagé par Dieu (*DV*, n° 2). Dans ce document, le dépôt de la foi n'apparaît plus dans son contenu objectif et invariable, mais se transmet dans la « tradition vivante » (*DV*, n° 12) par laquelle « l'Église, au long des siècles, tend continuellement vers la plénitude de la divine vérité » (*DV*, n° 8).

4. — *Une théologie de la célébration* : La liturgie doit devenir l'expression privilégiée de cette nouvelle religion. Désormais, l'homme chrétien – consacré par son baptême – est le sujet du rite sacré et du sacerdoce (*LG*, n° 9 à 11). Thème fondamental de la constitution *Sacrosantum Concilium*, la « participation active » des fidèles n'est pas la participation fervente que souhaitait saint Pie X, mais celle de l'assemblée comme acteur du rite. La célébration se présente comme un mémorial, non de la croix mais de la Cène, où l'assemblée s'offre elle-même.

5. — *L'Église devient un sacrement* : « L'Église du Concile » (Paul VI, discours de clôture, 7 décembre 1965) se veut seulement un « signe » de la présence invisible de Dieu parmi les hommes (*UR*, n° 2), renonçant à être l'unique société du salut. En tant que signe, elle est un moyen (*LG*, n° 1) au service de l'avènement du véritable Royaume de Dieu, lequel est étendu aux dimensions de l'univers (*LG*, n° 5). La doctrine de l'Église-sacrement, classique depuis le Concile, synthétise cette thématique. Elle nous éloigne de la réalité de l'Église, société vi-

sible à laquelle on appartient par le baptême, la profession de la foi catholique et la soumission aux pasteurs légitimes.

6. — *L'humanité présentée comme le Royaume* : Vers ce Royaume convergent les religions (*NA*, passim). Il coïncide avec le genre humain tout entier en tant que celui-ci tend à l'unité (*LG*, n° 1 ; *GS* n° 42, § 3). L'Église du Concile, avec les autres institutions publiques et privées, devra servir cette unité croissante dont les signes – véritables signes des temps comme disait Jean XXIII – sont la « socialisation de toutes choses » (le partage des richesses), « la revendication des droits de l'homme » (*GS*, n° 41, §3) et le souci commun des valeurs spirituelles (œcuménisme, dialogue interreligieux) (*GS*, n° 42, § 1) au service de la paix mondiale. L'idée traditionnelle de chrétienté (à travers la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ) apparaît périmée, l'Église se ralliant officiellement à la vision libérale de la laïcité de l'État, comme étant seule apte à favoriser l'unité du genre humain (cf. la politique concordataire de Paul VI avec les États catholiques après le Concile). Ce ralliement apparaît comme la condition du rayonnement chrétien et confère à l'Église du Concile une finalité politique (*GS*, n° 42, § 2).

Il est à noter que l'« unité du genre humain » n'est pas une idée chrétienne (voir, par ex. *Jn* 5, 28-29), mais un schème gnostique que l'on retrouve dans la tradition maçonnique (*Discours de Ramsay*, 1737) et dont le père Teilhard de Chardin fit un objet théologique avant le Concile.

7. — *L'unité spirituelle de l'humanité* : Théologiquement, cette notion d'unité du genre humain se décline sous la forme des degrés de la communion (*UR*, n° 3). Pour favoriser l'unité religieuse du genre humain, l'Église doit faire repentance de son passé (*UR*, n° 3 et *GS*, n° 19, § 3 et n° 21, § 5) et entrer en dialogue avec tous les groupes religieux (cf. Paul VI, *Ecclesiam Suam*, 1964). Il n'est plus nécessaire d'imposer à ceux-ci une conversion à l'Église catholique, puisqu'on prétend que tous les chrétiens, même non-catholiques, sont déjà unis au Christ par le baptême (*LG*, n° 15) et que les non-chrétiens sont ordonnés au peuple de Dieu (*LG*, n° 16) et possèdent dans leur religion des « semences du Verbe » (*AG*, n° 11).

8. — *Le salut* : En deçà de cette croissance historique de l'unité du genre humain, l'incarnation du Fils de Dieu réalise « en quelque sorte » l'identification de tout homme au Christ (*GS*, n° 22). La question fondamentale du salut ou de la damnation perd de son urgence. Désormais la pastorale conciliaire fera l'économie du péché originel et de la déchéance de la nature humaine. Le salut devient une prise de conscience.

Conclusion

Vatican II apparaît en rupture radicale avec la Tradition catholique.

Alors que celle-ci est toute centrée sur Dieu, sa louange et son service, il n'est pas exagéré de considérer que le Concile a posé les bases d'une religion nouvelle destinée principalement à exalter la personne humaine et à réaliser l'unité du genre humain.

Les membres du symposium (62 intervenants dont 25 laïcs) réaffirment leur attachement indéfectible à la religion catholique telle qu'elle a été vécue par les fidèles et enseignée par tous les papes jusqu'à la veille de Vatican II.

AG: Décret sur l'activité missionnaire de l'Église *Ad gentes*

DH: Déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanæ*

DV: Constitution dogmatique sur la Révélation *Dei Verbum*

GS: Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*

LG: Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*

NA: Déclaration sur les relations de l'Église avec les autres religions *Nostra ætate*

UR: Décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio*



Les pèlerins d'Emmaüs
(Chartres, XII^e siècle).

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !